

PORTRAIT SOCIAL

des Caf en Île-de-France

Édition 2018

50 %
personnes
couvertes

2 214 400
allocataires

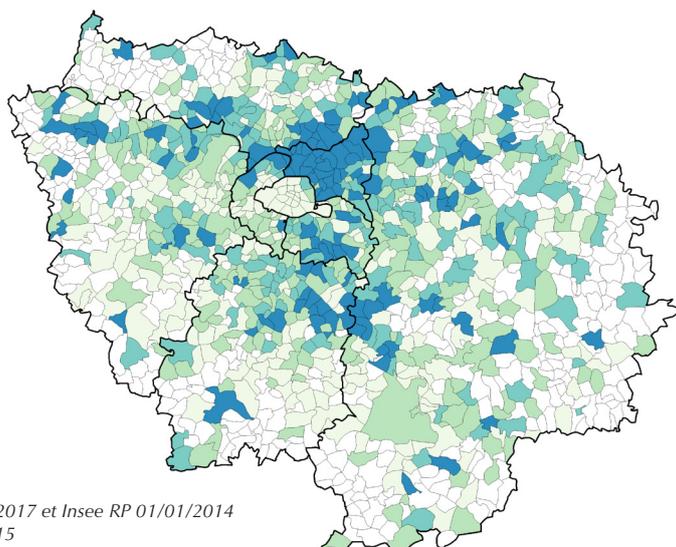
En Île-de-France, 5 991 000 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par les Caf, soit **50 % de la population totale**. Sur le territoire, ce taux varie de 39 % à Paris à 61 % en Seine-Saint-Denis.

La population allocataire de la région se caractérise moins par sa proportion de personnes isolées (37 % contre 41 % au niveau national) que par celle de couples avec enfant(s) (42 % contre 39 %). Seul Paris fait figure d'exception avec 56 % de personnes isolées et 28 % de couples avec enfant(s). 131 700 étudiants bénéficient d'une aide, soit 6 % de l'ensemble des allocataires (15 % à Paris).

Les aides versées par les Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 18 %

ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales ; ce taux s'étage de 12 % dans les Yvelines, à 24 % et 25 % respectivement à Paris et en Seine-Saint-Denis. 760 100 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 052 €, ce qui représente 40 % de ceux de la région, du même ordre qu'au niveau national. Avec 29 %, les Yvelines se distinguent avec le plus faible taux de foyers allocataires à bas revenus et la Seine-Saint-Denis le plus élevé (53 %). **Dans ces foyers précaires vivent 761 000 enfants.**

La population francilienne couverte par les Caf



Part des habitants couverts par la Caf par commune (en %)

De 27,6 à moins de 43	(257)
De 43 à moins de 50	(256)
De 50 à moins de 56	(173)
De 56 à 83,2	(140)

Champ : communes avec un nombre d'allocataires supérieur ou égal à 100

Sources : Caf 31/12/2017 et Insee RP 01/01/2014
©Geofla®2.0 IGN 2015



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



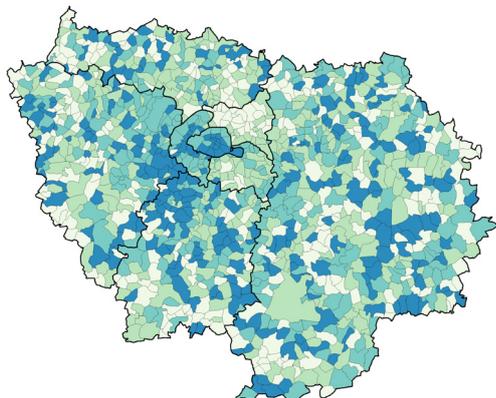
Zoom sur
le recouvrement des
pensions alimentaires

Petite enfance

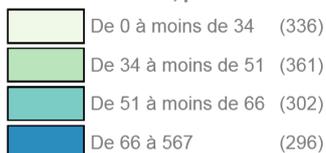
Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans, par commune *



*Sont inclus les établissements hors Prestation de Service Unique (PSU)

Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2015
©Geofla®2.0 IGN 2015

Les Caf franciliennes soutiennent l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et par le versement de prestations individuelles aux familles. L'objectif est d'apporter une réponse à près de 530 000 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil.

En 2015, avec un total de 271 400 places, la capacité théorique d'accueil francilienne s'élève à 51 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Au niveau départemental, elle varie de 31 en Seine-Saint-Denis à 67 à Paris. L'offre des assistants maternels couvre 37 % des places, nettement en dessous des 59 % observés au niveau national. Cette offre est particulièrement hétérogène sur le territoire francilien s'échelonnant de 9 % à Paris à 69 % en Seine-et-Marne.

Enfants couverts par la prestation PréparÉ



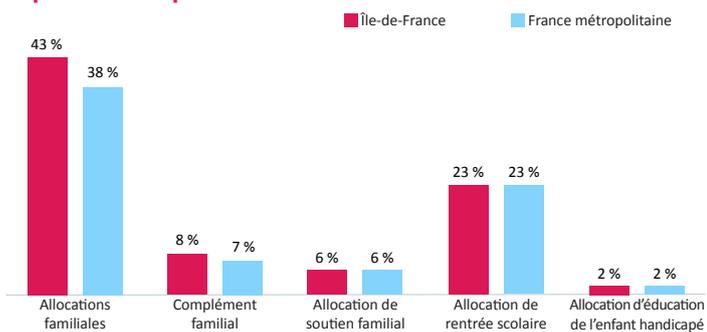
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PréparÉ) : 35 000 enfants ont des parents qui la perçoivent en Ile-de-France.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



Source : Caf 2017

Les Caf en Île-de-France contribuent aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

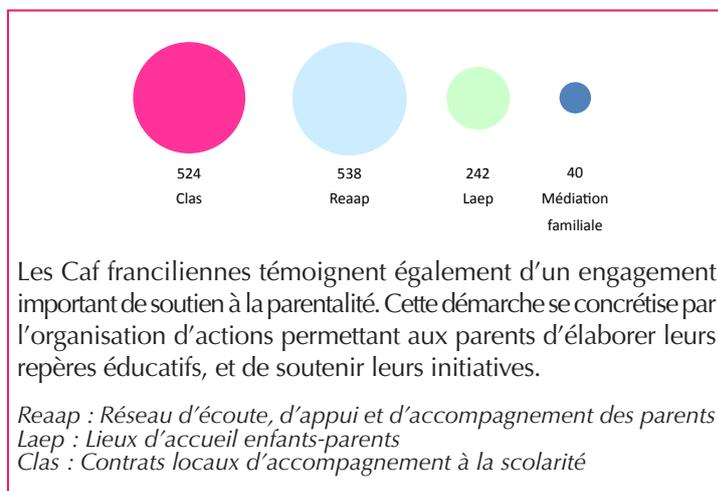
> 43 % des allocataires franciliens bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 8 % perçoivent un complément familial (pour les familles de 3 enfants ou plus dont les ressources sont modestes),

> 23 % reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants âgés de 6 à 18 ans,

> 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,

> 2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant porteur de handicap.

Les établissements et actions financés en 2017



Les Caf franciliennes témoignent également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives.

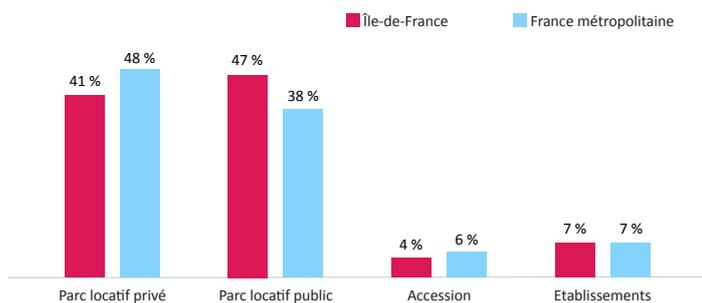
Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



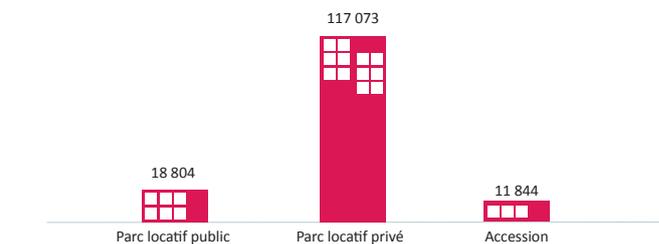
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2017

Au mois de décembre 2017, **1 029 300 foyers reçoivent une aide au logement de la part des Caf franciliennes**. Cela représente 2 327 300 personnes couvertes, soit 19 % de la population totale de la région. Cette dernière se caractérise par une plus forte proportion d'aides au logement dans le parc locatif public (47 %) qu'au niveau national (38 %), exception faite à Paris (33 %).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2017

Après perception des aides au logement, près de 147 700 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.

Pour ces foyers, la nature du parc se révèle un facteur essentiel dans le reste à charge : **117 100** sont situés dans le **parc locatif privé** présentant des loyers plus élevés.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi

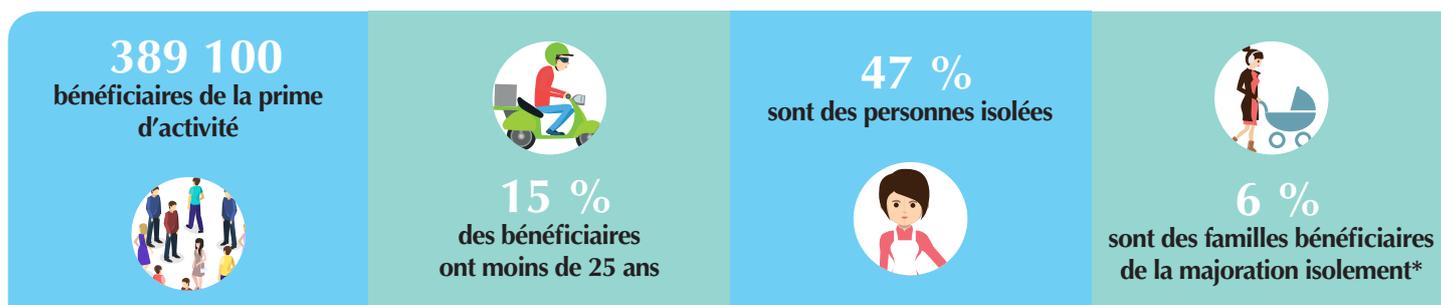


La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par le versement du minimum social, le Revenu de solidarité active (Rsa socle), à **320 700 foyers sur le territoire francilien**. Autre illustration, près de **144 100 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles **sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah)**. **63 %** d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Lancée dès 2016 dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la prime d'activité soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes dès l'âge de 18 ans, tout en visant l'incitation au maintien dans l'emploi. **389 100 allocataires en bénéficient en Île-de-France**.

L'incitation à la reprise d'une activité se traduit par le cumul du Rsa et de la prime d'activité : elle concerne 49 200 foyers en 2017 sur le territoire francilien.

Profil des bénéficiaires de la prime d'activité



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.



aripa

L'agence de recouvrement
des impayés
de pensions alimentaires

L'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires

En Île-de-France, 125 500 allocataires sont bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial, concernant 191 300 enfants. L'Asf est versée pour élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ou pour compléter une pension alimentaire fixée, dont le montant est faible. Elle peut également être versée à titre d'avance en cas de pension alimentaire impayée par l'autre parent. Les Caf engagent alors une procédure de recouvrement pour récupérer la pension alimentaire auprès de l'autre parent.

Créée en janvier 2017, l'agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires, aripa, est gérée par le réseau des Caf et la Msa. **Son objectif : simplifier les démarches de recouvrement des impayés de pensions alimentaires pour les familles après les séparations** et en particulier, pour les familles monoparentales. L'agence permet un recouvrement plus réactif auprès des parents débiteurs dès le premier mois de retard et jusqu'à 24 mois d'impayés de pensions alimentaires directement auprès d'un tiers (employeur, organisme bancaire...). L'aripa est dotée aussi de la mission de validation des accords amiables dans le cadre des séparations : les parents non mariés qui se séparent à l'amiable pourront faire valider le montant de la pension alimentaire par les Caf qui aura force exécutoire.

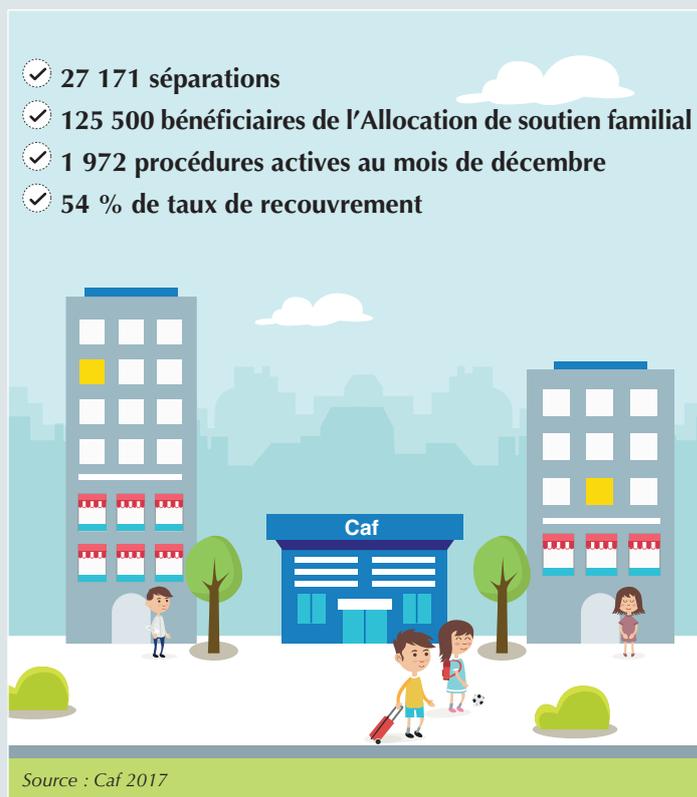
En Île-de-France, 1 972 procédures étaient en cours au mois de décembre 2017. Le taux de recouvrement, pourcentage des créances récupérées, atteint 54 %, près de 10 % de moins qu'en France métropolitaine.

Contactez l'aripa :

- > Une plateforme téléphonique dédiée au 0821 222 222
- > Un site internet www.pension-alimentaire.caf.fr

L'aripa en quelques chiffres en Île-de-France en 2017

- ✓ 27 171 séparations
- ✓ 125 500 bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial
- ✓ 1 972 procédures actives au mois de décembre
- ✓ 54 % de taux de recouvrement



Source : Caf 2017

POUR ALLER PLUS LOIN...

Population couverte par la Caf :

Le taux de couverture Caf est la part de la population totale qui est couverte par au moins une prestation légale.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>

Capacité théorique d'accueil :

L'offre correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de 3 ans en établissement d'accueil du jeune enfant, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et par la garde des enfants par des salariés employés au domicile des parents. Cette offre est rapportée au nombre d'enfants de moins de 3 ans estimé dans le département.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Taux d'effort net :

Le taux d'effort net correspond à la part des ressources que les allocataires consacrent au paiement de leur loyer, après la perception de l'aide au logement.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>

Revenu par unité de consommation :

Le Revenu par unité de consommation (Ruc) est utilisé pour comparer le niveau de vie des ménages de compositions différentes.

Plus d'infos : <http://data.caf.fr/dataset/beneficiaire-bas-revenus>